



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ RCL 595

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit RCL 595

Numéro du produit 64228

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Pigments pour les encres d'impression et de peinture

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 64228

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH212: Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation.
Ne pas respirer cette poussière.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RCL 595**3.2. Mélanges**

TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm]			60-100%
Numéro CAS: 13463-67-7	Numéro CE: 236-675-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119489379-17-XXXX	
Classification Non Classé			
ALUMINIUM HYDROXIDE			1-5%
Numéro CAS: 21645-51-2	Numéro CE: 244-492-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529246-39-XXXX	
Classification Non Classé			
ZIRCONIUM OXIDE			1-5%
Numéro CAS: 1314-23-4	Numéro CE: 215-227-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486976-14-XXXX	
Estimation de la toxicité aiguë (orale) :> 5000 mg/kg Arvio akuutista myrkyllisyydestä (hengitettynä):> 4.3 mg/IPoussières/brouillard4 heures			
Classification Non Classé			
PROPYLIDYNETRIMETHANOL			<1%
Numéro CAS: 77-99-6	Numéro CE: 201-074-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486799-10-XXXX	
Classification Repr. 2 - H361fd			

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Consulter un médecin si une gêne persiste.

RCL 595

Contact cutané	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
------------------------------------	------------------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium. Oxydes métalliques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Éviter la formation et la dispersion de poussières. Éliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de poussières.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

RCL 595

Méthodes de nettoyage Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Prévoir une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Protéger de l'humidité. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 mg/m³

TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm]

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 mg/m³

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm] (CAS: 13463-67-7)

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

ALUMINIUM HYDROXIDE (CAS: 21645-51-2)

RCL 595**Commentaires sur les composants**

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

- Orale; Court terme : 6.85 mg/kg/jour
- Inhalatoire; Court terme : 3.59 mg/m³

ZIRCONIUM OXIDE (CAS: 1314-23-4)**Commentaires sur les composants**

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 15.75 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5 mg/m³
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 7.9 mg/kg p.c. /jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 7.9 mg/kg p.c. /jour

PROPYLIDYNETRIMETHANOL (CAS: 77-99-6)**Commentaires sur les composants**

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.94 mg/kg
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.34 mg/kg
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.58 mg/m³
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.34 mg/kg

PNEC

eau douce; 1 mg/l
 eau de mer; 0.1 mg/l
 rejet intermittent; 10 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l
 Sédiments (eau de mer); 0.351 mg/kg
 Sédiments (eau douce); 3.505 mg/kg
 Sol; 0.241 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.
 Eviter la formation et la dispersion de poussières. Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques, résistantes aux poussières. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

RCL 595

Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Epaisseur: 3 - 8 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m ³ . Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre.
Couleur	Blanc.
Odeur	Presque sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	1830°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	2972°C
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	3.7 - 4.1
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.

RCL 595

Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants.
-------------------------------	---------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxyde(s) métallique(s). Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium.
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Corrosion cutanée/irritation cutanée**

RCL 595

Données sur l'animal Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Souris Cobaye

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames Négatif. OECD 471

Cancérogénicité

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les poussières peuvent irriter le système respiratoire. Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique. Peut provoquer le cancer par inhalation.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

Voie d'exposition Inhalatoire

Informations toxicologiques sur les composants

TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm]

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Orale, Rat OECD 425

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 10000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

RCL 595

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ > 6.82 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin OECD 405

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Non sensibilisant. OECD 429 Non sensibilisant. Cobaye OECD 406

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames: Négatif. OECD 471 Mutation génique: Négatif. OECD 476 Aberration chromosomique: Négatif. OECD 473

Essais de génotoxicité - in vivo Essai du micronoyau: Négatif. OECD 474

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité pour la reproduction - développement Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

RCL 595**ALUMINIUM HYDROXIDE****Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL₅₀ orale) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RCL 595

Toxicocinétique	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
Inhalation	Les poussières peuvent provoquer une légère irritation. Toux. Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Muqueuses
Ingestion	Si exposé à de fortes concentrations: Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.
Contact oculaire	Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

ZIRCONIUM OXIDE**Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >5000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Indéterminé.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ > 4.3 mg/l mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

RCL 595

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

PROPYLIDYNETRIMETHANOL**Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ ~14700 mg/kg, Orale, Rat OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >10000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) DL₅₀ >0.85 mg/l, Inhalatoire, Rat OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Non sensibilisant. OECD 429

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RCL 595**Toxicité pour la reproduction**

Toxicité pour la reproduction - fertilité Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité pour la reproduction - développement Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Information générale Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par abrasion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants**TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm]**

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

ALUMINIUM HYDROXIDE

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

ZIRCONIUM OXIDE

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

RCL 595**PROPYLIDYNETRIMETHANOL****Écotoxicité**

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Informations écologiques sur les composants

TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER $\geq 10 \mu\text{m}$]

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >10000 mg/l, Cyprinodon variegatus
OECD 203
CL₅₀, : > 1000 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, : > 10000 mg/l,
Acartia tonsa
CL₅₀, : > 1000 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, : > 100 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
CE₅₀, : > 10000 mg/l,
Skeletonema costatum

Toxicité aiguë - terrestre NOEC, 672 hours: 10000 mg/kg,

ALUMINIUM HYDROXIDE

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: >10000 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: >10000 mg/l, Daphnia magna

ZIRCONIUM OXIDE

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LL₅₀, 96 heures: >100 mg/l, Poissons
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: > 100 mg/l, Scenedesmus subspicatus
OECD 201

PROPYLIDYNETRIMETHANOL

RCL 595

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
<u>toxicité aquatique aiguë</u>	
Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: >1000 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 24 heures: 13000 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: >1000 mg/l, Selenastrum capricornutum OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	EC10, 3 heures: >1000 mg/l, Boues activées OECD 209
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jours: 1000 mg/l, Daphnia magna OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

Informations écologiques sur les composants

TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm]

Persistance et dégradabilité	Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
-------------------------------------	--

ALUMINIUM HYDROXIDE

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas biodégradable.
-------------------------------------	-------------------------------------

ZIRCONIUM OXIDE

Persistance et dégradabilité	Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.
-------------------------------------	--

PROPYLIDYNETRIMETHANOL

Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas facilement biodégradable. Le produit est biodégradable.
Biodégradation	- 6%: 28 jours OECD 301E - 100%: 28 jours OECD 302B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm]

RCL 595

Potentiel de bioaccumulation FBC: 19 - 352, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

ALUMINIUM HYDROXIDE

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

ZIRCONIUM OXIDE

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

PROPYLIDYNETRIMETHANOL

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: 6.3-16.2, Cyprinus carpio (carpe commune) OECD 305 C

Coefficient de partage log Kow: -0.47

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants**TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm]**

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

ALUMINIUM HYDROXIDE

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

ZIRCONIUM OXIDE

Mobilité Pas de données enregistrées.

PROPYLIDYNETRIMETHANOL

Mobilité Non-miscible à l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER ≥ 10 µm]**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RCL 595**ALUMINIUM HYDROXIDE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

ZIRCONIUM OXIDE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PROPYLIDYNETRIMETHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**TITANIUM DIOXIDE; [IN POWDER FORM CONTAINING 1 % OR MORE OF PARTICLES WITH AERODYNAMIC DIAMETER $\geq 10 \mu\text{m}$]**

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

ALUMINIUM HYDROXIDE

Cod 8g/g

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

ZIRCONIUM OXIDE

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

PROPYLIDYNETRIMETHANOL

Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

RCL 595**14.1. Numéro ONU**

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires**UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RCL 595

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taïwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

RCL 595**Abbreviations et acronymes
utilisés dans la fiche de
données de sécurité**

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

**Sigles et abréviations utilisés
dans la classification**

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

**Références littéraires clés et
sources de données**

Information du fournisseur.

**Procédures de classification
selon le règlement (CE) N°
1272/2008**

NC: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

31-08-22

RCL 595

Numéro de version	1.000
Numéro de FDS	64228
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.